



N/Réf. : OB/FM/2021.09.971  
Affaire suivie par Franck MICHEL  
Service direction générale  
tél. : 01 60 43 80 21  
courriel : contact.mairie@chessy77.fr

**Madame Monsieur**  
**Les Président(e)s des clubs et**  
**associations de Chessy**

**Chessy, le 23 septembre 2021**

**OBJET Subventions associations 2022**

Madame, Monsieur,

Je vous adresse, en pièce jointe, le dossier de demande de subvention 2022 pour votre association à retourner renseignée et complétée des documents demandés, pour le **lundi 8 novembre 2021** **délaï de rigueur. Passé cette date, les dossiers arrivés tardivement ne seront pas recevables.**

Les critères d'attribution des subventions 2022 prendront en compte, notamment, les éléments suivants :

- Le nombre de cassiassiens et de val européens dans les adhérents
- La participation de l'association aux activités de la commune, notamment le forum des associations et l'organisation d'activité fédératrices, favorisant la dynamique associative locale et la cohésion sociale
- La communication : valorisation et visibilité de l'image de Chessy dans les supports utilisés, communication grand public des résultats obtenus.

Pour rappel, Val d'Europe est composé des collectivités suivantes : Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny-le-Hongre, Serris, Villeneuve Saint-Denis, Villeneuve-le-Comte, Esbly, Montry et Saint-Germain-sur-Morin ; Val d'Europe Agglomération étant la communauté d'agglomération de rattachement.

Dans l'attente de votre retour de dossier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,  
Olivier BOURJOT

P.J. dossier de demande de subvention 2022